

## Annexe IV: Allocation des fonctions du personnel<sup>1</sup>

Fonction	Code <sup>2</sup>	Formations: Actuelles	Jusqu'à présent / De l'ancien droit	Niveau de formation	Commentaire
<b>Médecins</b>					
• Chef de service	1			- Domaine des hautes écoles	Selon la structure hiérarchique interne.
• Médecin cadre	2			- Domaine des hautes écoles	Selon la structure hiérarchique interne.
• Médecin hospitalier	3			- Domaine des hautes écoles	Selon la structure hiérarchique interne.
• Chef de clinique	4			- Domaine des hautes écoles	Selon la structure hiérarchique interne.
• Médecin-assistant	5			- Domaine des hautes écoles	Médecin avec un diplôme fédéral et en formation post-graduée pour l'obtention d'un titre post-grade fédéral (titre de spécialiste)
• Médecin stagiaire	6			- Domaine des hautes écoles	Médecin en formation pré-graduée jusqu' à l'obtention du diplôme fédéral.
<b>Personnel soignant</b>					
• Infirmier/ère diplômé(e) avec spécialisation	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation continue de clinicienne I et II (HöFa I et II)</li> <li>- Formation post-graduée en: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins intensifs</li> <li>• Soins dans le domaine salle d'opération</li> <li>• Soins en anesthésie</li> <li>• Soins d'urgence</li> <li>• Soins palliatifs</li> <li>• Infirmier/ère de la santé publique</li> <li>• Conseils pour diabétiques</li> </ul> </li> <li>- Sciences infirmières, MScN</li> <li>- Diplômes Master des futures filières HES dans la discipline santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation continue de clinicienne I et II (HöFa I et II)</li> <li>- Formation post-graduée en: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins intensifs</li> <li>• Soins dans le domaine salle d'opération</li> <li>• Soins en anesthésie</li> <li>• Soins d'urgence</li> <li>• Soins palliatifs</li> <li>• Infirmier/ère de la santé publique</li> <li>• Conseils pour diabétiques</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes post-diplômes des Ecoles Supérieures ou examen professionnel</li> <li>- Université (Master)</li> <li>- Hautes écoles spécialisées (Master, au futur)</li> </ul>	

<sup>1</sup> La liste des professions dans la colonne « commentaire » n'a pas un caractère exhaustif, mais a pour but de clarifier le principe de l'attribution.

<sup>2</sup> Numéro de code pour l'import des données dans l'application KS par l'interface.

Fonction	Code <sup>2</sup>	Formations:		Niveau de formation	Commentaire
		Actuelles	Jusqu'à présent / De l'ancien droit		
• Infirmier/ère diplômé(e)	8	- Bachelor of Science in Nursing (HES) - Infirmier/ère diplômé(e) ES	- Infirmier/ère en soins généraux - Infirmier/ère en hygiène maternelle et pédiatrie - Infirmier/ère en soins psychiatriques - Soins infirmiers niveau I et niveau II	- Domaine des hautes écoles / Formation professionnelle supérieure (Niveau tertiaire)	
• Personnel avec diplôme niveau secondaire II	9	- Assistant/e en soins et santé communautaire ASSC - Assistant/e socio-éducatif/ve	- Infirmier/ère assistant(e) CC CRS <sup>3</sup>	- Formation professionnelle de base (niveau secondaire II)	Une formation professionnelle initiale de trois ans menant au titre „Certificat fédéral de capacité“. Les ASSC sont formés en soins, ainsi que dans les domaines médico-techniques, administratifs et logistiques. En conséquence, leur activité professionnelle ne porte pas exclusivement sur les soins.
• Personnel soignant avec fonction auxiliaire	10	- Attestation professionnelle santé-social <sup>4</sup>	- Aide soignante avec certificat (CRS) - Aide-hospitalière avec certificat CDS	- Formation professionnelle de base	
• Autre personnel soignant	11	- Auxiliaire CRS - Auxiliaire non qualifié(e)	- Laïque (ancien)	- Personnel auxiliaire	En l'absence d'une catégorie adaptée, on indiquera provisoirement ici le personnel auxiliaire médico-thérapeutique (auxiliaires de soins thérapeutiques, etc.).
• Sage-femme	12	- Obstétrique HES	- Sage-femme diplômée	- Domaine des hautes écoles (Niveau tertiaire)	

<sup>3</sup> Il doit être souligné que le titre „infirmier/ère assistant(e) avec certificat de capacité CRS“ n'est pas équivalent au Certificat Fédéral de Capacité. Toutefois, il y a une égalité de traitement entre les infirmières assistantes CC CRS et les ASSC en ce qui concerne l'accès aux formations du niveau tertiaire. A fin de cette statistique, l'attribution des personnes avec ledit titre à une catégorie de formation doit être clairement définie.

<sup>4</sup> Probablement dès l'année 2011.

Fonction	Code <sup>2</sup>	Formations: Actuelles	Jusqu'à présent / De l'ancien droit	Niveau de formation	Commentaire
<b>Personnel médico-technique</b>					
• Technicien-ne en salle d'opération	13	- ES	- Technicien-ne en salle d'opération diplômé-e  - Technicienne en salle d'opération, TSO, dipl. CRS (formation professionnel)	- Formation professionnelle supérieure (Niveau tertiaire)	
• Technicien-ne en radiologie médicale	14	- ES / HES en Suisse romande	- Technicien-ne en radiologie médicale, dipl.CRS	- Formation professionnelle supérieure / Domaine des hautes écoles (Niveau tertiaire)	
• Technicien-ne en analyse biomédicale	15	- ES	- Technicien-ne en analyse biomédicale	- Formation professionnelle supérieure (Niveau tertiaire)	
• Personnel avec diplôme niveau secondaire II	16	- ASSC		- Formation professionnelle de base	
• Ambulancier/ère	17	- Ambulancier/ère diplômé(e) ES	- Ambulancier/ère diplômé(e)	- Formation professionnelle supérieure	
• Technicien-ne ambulancier/ère	18	- Technicien-ne ambulancier/ère (avec examen professionnel)		- Formation professionnelle supérieure	
• Personnel académique	19			- Domaine des hautes écoles	Dans cette catégorie sont comprises, les fonctions médico-techniques avec une formation académique à savoir: - Biologiste - Chimiste - Pharmacien –ne - Recherche

Fonction	Code <sup>2</sup>	Formations: Actuelles	Jusqu'à présent / De l'ancien droit	Niveau de formation	Commentaire
<b>Personnel médico-thérapeutique</b>					
• Physiothérapeute	20	- HES	- Physiothérapeute diplômé	- Domaine des hautes écoles / Formation professionnelle supérieure	
• Ergothérapeute	21	- HES	- Ergothérapeute diplômé	- Domaine des hautes écoles / Formation professionnelle supérieure	
• Diététicien-ne	22	- HES	- Diététicien-ne diplômé-e	- Domaine des hautes écoles / Formation professionnelle supérieure	
• Logopédie/Orthophoniste	23	- Université		- Domaine des hautes écoles	
• Thérapeute d'activation	24	- ES	- Thérapeute d'activation diplômé-e	- Formation professionnelle supérieure	
• Psychologue	25	- Université		- Domaine des hautes écoles	
• Masseur Médical	26		- Masseur Médical	- Formation professionnelle de base	
• Personnel avec diplôme niveau secondaire II	27	- ASSC		- Formation professionnelle de base	
• Autre thérapeute	32	- HES / ES		- Domaine des hautes écoles / Formation professionnelle supérieure	
<b>Autres Fonctions</b>					
• Services sociaux	28			- Formation professionnelle selon fonction	Dans cette catégorie sont comprises, les fonctions à savoir: - Aumônier - Curé / Pasteur - Divertissement pour les patients - Educateur -trice - Enseignant -e - Jardinière d'enfants - Personnel du service social

Fonction	Code <sup>2</sup>	Formations: Actuelles	Jusqu'à présent / De l'ancien droit	Niveau de formation	Commentaire
• Personnel de maison	29			- Formation professionnelle selon fonction	<p>Dans cette catégorie sont comprises, les fonctions à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat</li> <li>- Chauffeurs</li> <li>- Coiffeurs –euses</li> <li>- Cuisinier - ière</li> <li>- Couturières</li> <li>- Gardien – ienne d'animaux</li> <li>- Magasiniers</li> <li>- Maître nageur</li> <li>- Personnel de pâtisserie</li> <li>- Personnel de buanderie</li> <li>- Personnel de cuisine</li> <li>- Personnel de cuisine diète</li> <li>- Personnel de conciergerie</li> <li>- Personnel de l'économat</li> <li>- Personnel de la plonge</li> <li>- Personnel de lingerie</li> <li>- Personnel de nettoyage</li> <li>- Personnel des transports</li> <li>- Personnel pour le bain thérapeutique</li> <li>- Serveur / serveuse</li> </ul>
• Services logistiques et techniques	30			- Formation professionnelle selon fonction	<p>Dans cette catégorie sont comprises, les fonctions à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'ateliers</li> <li>- Concierges</li> <li>- Electriciens – nes</li> <li>- Electroniciens – nes</li> <li>- Historiens-nes de l'économie</li> <li>- Ingénieurs d'exploitation</li> <li>- Installateurs</li> <li>- Installateurs sanitaires</li> <li>- Jardiniers –ères</li> <li>- Logisticien - ienne</li> </ul>

Fonction	Code <sup>2</sup>	Formations: Actuelles		Niveau de formation	Commentaire
			Jusqu'à présent / De l'ancien droit		
					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maçons</li> <li>- Manœuvres</li> <li>- Mécaniciens - nes</li> <li>- Mécaniciens – nes d'auto</li> <li>- Menuisiers</li> <li>- Ouvrier - ère</li> <li>- Peintres</li> <li>- Responsable de la sécurité</li> <li>- Serrurier</li> <li>- Techniciens –nes de chauffage</li> <li>- Techniciens – nes de fabrication</li> <li>- Techniciens – nes en ventilation</li> </ul>
• Personnel administratif	31			- Formation professionnelle selon fonction	<p>Dans cette catégorie sont comprises, les fonctions à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil des patients</li> <li>- Bibliothécaire</li> <li>- Gardien de parc</li> <li>- Gestion des patients</li> <li>- Gestion hôtellerie</li> <li>- Informaticiens –nes</li> <li>- Management de la qualité</li> <li>- Personnel postal</li> <li>- Personnel d'administration</li> <li>- Assistent pharmaceutique</li> <li>- Portier</li> <li>- Secrétariat (médecin-chef)</li> <li>- Service d'organisation</li> <li>- Service informatique</li> <li>- Téléphonistes / Réceptionnistes</li> </ul>